



Réservé au Club

N° de Licence :

Saisie SIFFA, le :

ASSOCIATION MASSILIA MARATHON

Siège : 13 Bd Bel Air - 13012 Marseille - **Téléphone** : 06 18 01 50 03

Mail : michelparra@free.fr

Site Internet : <http://www.massilia-marathon.com>

Bulletin d'adhésion - Saison 2026/2027

NOM : Prénom :

Date de naissance : Sexe : M ☐ F ☐

Adresse :
.....

Licencié adulte

Téléphone : Email :

Licencié mineur

Téléphone : Mère : Père :

Email (**A remplir lisiblement**) : Mère

Père

Autorisation parentale (pour les licenciés mineurs)

Je soussigné(e)

en ma qualité de père - mère - représentant légal, autorise mon enfant à pratiquer l'athlétisme au sein du club Massilia Marathon et dégage toute responsabilité du club en cas d'accident.

J'autorise les responsables à faire appel aux secours et faire transporter mon enfant dans un centre hospitalier.

Conformément à l'article R.232-45 du Code du Sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, j'autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions de transport de mon enfant et autorise qu'il soit transporté dans des véhicules de particuliers ou de location, conduits, soit par des membres du Club, soit par des parents.

Autorisation de départ seul (pour les licenciés mineurs)

J'autorise mon enfant à rentrer seul du stade après les entraînements. OUI ☐ NON ☐

Conditions relatives à la prévention de la santé (FFA)

Conformément à l'article L.231-2 du code du sport, les personnes majeures qui demandent une licence ou son renouvellement, doivent réaliser via le formulaire en ligne dans leur espace personnel, le Parcours de prévention santé (ou « PPS ») tel que prévu par la FFA.

Conformément aux articles L. 231-2 et D.231-1-1 à D.231-1-4 du Code du sport, les personnes mineures qui demandent une licence ou son renouvellement, doivent attester conjointement avec leur responsable légal, via le formulaire en ligne dans leur espace personnel, avoir répondu « non » à l'ensemble des questions du questionnaire relatif l'état de santé du mineur prévu à l'article D.231-4-1 du Code du sport. A défaut, les personnes exerçant l'autorité parentale sur l'athlète mineur sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme datant de moins de six mois.

Catégories	Tarifs
Eveils à Poussins (Découverte)	220
Benjamins à Masters (Compétition)	230
Adultes Loisir	200

L'inscription au club comprend **la licence et le maillot du club**.

Réduction de 10 € pour la prise de licence d'un deuxième enfant.

Le coût de l'inscription est dû dans sa totalité. Aucun remboursement ne sera effectué après l'inscription.

Pièces à fournir :

- La **présente fiche** dûment remplie et signée
- Le **règlement de la cotisation** à l'ordre de **Massilia Marathon** (possibilité de régler en 3 fois) - **Tous les chèques sont à dater du jour de l'adhésion. Indiquer le nom du licencié au dos du chèque.**
- Pour les mineurs,
- **1 photo d'identité**
- Si une réponse est **positive** au questionnaire relatif à l'état de santé, sur « l'espace licencié », un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, datant de moins de 6 mois devra être fourni.
- **Les documents sont à déposer lors des inscriptions ou à renvoyer à Massilia Marathon : 13, bd Bel Air - 13012 Marseille**

Mode de Règlement	Montant
Chèque : 1 ^{er} 2 ^{ème} 3 ^{ème}	
Espèces	
Pass'Sport (70 €)	
Carte CJeune (75 €)	
Pass'Sport Culture et Loisir CAF (50€)	
Chèques-Vacances	
Contribution CE	

Obligations des athlètes

Seuls les athlètes ayant fourni un dossier complet (bulletin d'adhésion, justificatifs de santé et paiement) pourront s'entraîner.

Les athlètes ou responsables légaux reconnaissent avoir pris connaissance des informations sur les entraînements et à venir régulièrement. Toute absence doit donner lieu à une information préalable à l'entraîneur.

La participation aux compétitions est obligatoire, notamment lors des Championnats.

Tout adhérent s'engage à respecter les statuts et le règlement du club (à lire attentivement).

Fait à le

Signature du licencié, précédée de la mention « Lu et approuvé »
(des parents ou du représentant légal, si le licencié est mineur)

